

LIYANNAJ KONT PWOFITASYON

Plate-forme des revendications

1- NIVEAU ET CONDITIONS DE VIE

- Un relèvement immédiat et conséquent d'au moins 200 €, des bas salaires, des retraites et des minima sociaux afin de relancer le pouvoir d'achat, de soutenir la consommation des produits guadeloupéens et plus généralement la demande.
- Le relèvement immédiat du SMIC, des salaires du secteur privé, des traitements de la fonction publique, du minimum vieillesse, des minima sociaux.
- Un salaire minimum guadeloupéen calculé sur le coût réel de la vie en Guadeloupe.
- Création d'un bureau d'études ouvrières, chargé de calculer l'évolution des prix des produits réellement consommés par les travailleurs.
- Réductions d'impôts fondées sur la justice fiscale.
- Baisse significative de toutes les taxes et marges sur les produits de première nécessité et sur les transports.
- Baisse des taux de la taxe sur les carburants.
- Suppression de la taxation des produits locaux.

1.1 LOGEMENTS

- Gel des loyers pour une période indéterminée et pour l'année 2009 l'annulation de l'augmentation de 2,98%
- L'arrêt des saisies immobilières des propriétés des guadeloupéens et restitution des biens
- Un plan quinquennal pour résorber l'habitat insalubre
- Un vaste programme de construction de logements sociaux et intermédiaires.

1.2 ENVIRONNEMENT

Contamination des terres par la chlordécone :

- Définition de mesures sanitaires pour protéger les populations des zones contaminées
- Indemnisation des victimes professionnelles et civiles

1.3 TRANSPORTS

- Mise en place d'un véritable service de transport des usagers.
- Engagement d'un audit indépendant sur les modalités de constitution des Groupements et d'attribution des marchés ;
- Révision des conditions d'exécution des marchés envers les usagers (abris bus, arrêts matérialisés, gares routières, poteaux d'indications des horaires de passage des bus)

1.4 REHABILITATION ET INDEMNISATION DES TRANSPORTEURS DECLARES CLANDESTINS

- Révision des conditions d'exécution des marchés par les groupements vis-à-vis des transporteurs (mise en fonction de la billetterie, fixation du prix à verser par chaque sous-traitant en fin de mois)

2- EDUCATION

- Mise en place dans l'immédiat d'un moratoire de 4 ans en ce qui concerne la réforme du recrutement des enseignants, le temps de permettre la mise en place par l'U.A.G. des masters de professionnalisation et les sorties des premières promotions.
- Acter dans ce cadre un plan de titularisation des contractuels pour palier les besoins de recrutement.
- Maîtrise de la gestion des postes et des personnels en Guadeloupe pour mettre en place une politique de l'emploi et de la formation conforme à nos besoins.

- Disposer d'un pouvoir décisionnel en matière de programmes, d'orientation, d'éducation de gestion des ressources, de la mise en place d'un plan de titularisation des personnels contractuels et des contrats aidés.

3- FORMATION PROFESSIONNELLE

- Création d'une structure assurant un véritable service public de la formation professionnelle : le CRFP ne constituant pas une réponse à la hauteur des enjeux.
- Augmentation des fonds alloués à la formation professionnelle - Minimum 100 millions d'euros.
- Création de filières de formation professionnelle liées à tous les secteurs stratégiques pour le développement de la Guadeloupe et adaptées à nos réalités avec production de référentiels spécifiques (Agriculture, Environnement, Energies renouvelables,...)
- Plan de formation obligatoire dans toutes les entreprises et particulièrement dans les entreprises de moins de 10 salariés.
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de formation pour un chômeur ou un travailleur dans le cadre de la création d'activité.
- Création d'un Fonds d'urgence pour la formation professionnelle alimenté par les remboursements des trop perçus de la SARA.

4- EMPLOI

- Priorité d'embauche pour les Guadeloupéens.
- Embauche obligatoire de Guadeloupéens dans toutes les entreprises qui bénéficient d'aide publique.
- Mise en place d'un avenant régional à la prochaine convention Unedic en vue d'améliorer et d'élargir les conditions d'indemnisation du chômage en Guadeloupe : revalorisation des allocations de chômage en montant et en durée (moins du ¼ des chômeurs de Guadeloupe ont droit à ce jour à l'ARE).
- Respect de l'obligation de recrutement des Travailleurs Handicapés
- Arrêt de la déprogrammation des fonds de la formation professionnelle
- Ouverture des financements de la formation professionnelle à tous les chômeurs et non plus uniquement aux seuls indemnisés au titre de l'ARE & instauration d'un crédit annuel de formation pour chaque chômeur.
- **REHABILITATION DU FONDS SOCIAL** de l'ex ASSEDIC pour les situations individuelles.
- Limitation du CDD à 6 mois renouvelable une fois, à l'issue du renouvellement, embauche du salarié.
- Limitation du recours aux sociétés d'intérim à 5% des contrats du secteur marchand
- Embauche prioritaire à l'issue d'un contrat en alternance
- Obligation d'embauche des travailleurs handicapés au lieu du paiement de la pénalité prévue par la loi.

4.1. Contre les LICENCIEMENTS

- Participation des représentants des salariés dans les instances dirigeantes de l'entreprise avec voix délibératives.
- Plan social, reclassement et formation obligatoire quel que soit le nombre de licenciés et l'effectif salarié de l'entreprise,
- Réintégration de droit des licenciés pour faute, suite à la décision de justice ne confirmant pas la faute et systématisation du droit à la réparation.
- Remboursement par l'entreprise des aides publiques perçues en cas de licenciement économique,

5- DROITS SYNDICAUX ET LIBERTES SYNDICALES

- Obligation d'un Accord de Branche ou d'Entreprise avant toute autorisation de travail le dimanche
- Mise à disposition d'une Maison des Syndicats à Jarry
- Négociation d'un Accord de Branche et Interprofessionnel sur l'exercice du droit syndical, la représentativité, la représentation de Branche, l'emploi
- Régularisation des travailleurs en situation irrégulière.
- Négociation de Convention Collective dans tous les secteurs.
- Renforcement de moyens des Inspecteurs et Contrôleurs du travail.
- Mise en place et respect du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans toutes les entreprises.
- Mise en place de délégué du personnel dans toutes les entreprises d'au moins 5 salariés.
- **Représentation des syndicats de Guadeloupe dans les entreprises et les organismes paritaires, (ASSEDIC-Sécurité Sociale-CAFAGEFOS- PME-FONGECIF...)**
- Liberté de participation de syndicalistes extérieurs au Comité d'Entreprise et aux Négociations Annuelles Obligatoires
- Extension systématique des Accords Collectives de Guadeloupe à l'ensemble de l'archipel,
- **Reconnaissance du 27 MAI, jour férié, chômé et payé.**
- Droit à l'organisation de formation syndicale ouverte à toutes les organisations syndicales de Guadeloupe.
- Budget formation alloué aux syndicats dans le cadre de la formation syndicale
- Annulation et Arrêt des poursuites pénales en matière d'action syndicale.

6- SERVICES PUBLICS

Création et préservation de véritables services publics dans les secteurs stratégiques (eau, transport, énergie électrique et fossiles, traitement des déchets, prévention et sécurité civile, crédit...) au service de la population et des besoins économiques du pays, comprenant au sein des instances dirigeantes des représentants des usagers et des travailleurs.

- **TRANSPARENCE sur la fixation des prix de l'eau, des transports, des carburants, des loyers, du gaz, de l'électricité, des nouvelles technologies de l'information et de communication**
- **Baisse immédiate de 50 centimes du prix des carburants**
- **Baisse du prix de l'eau, du prix de transport de passagers, du prix des communications**

6.1. EAU

- Distribution de l'eau en qualité et en quantité sur l'ensemble du territoire
- Fixation d'un prix unique sur l'ensemble du territoire
- Facturation en fonction de la quantité réellement consommée.
- Remplacement du réseau vétuste (plus de 50 ans)
- Révision du mode de calcul de l'assainissement des eaux usées.
- Suppression de la majoration de 12 € pour retard de paiement

6.2. SANTE

- Ouverture des négociations portant sur l'équilibre de l'offre de soins entre le Public et le Privé, entre Etablissements Privés et sur l'ensemble du territoire ;
- Résorption des déficits structurels des Hôpitaux ;
- **Engagement des procédures pour la reconstruction du CHU ;**
- Révision du système d'évaluation des budgets dans le public et le privé

7- PRODUCTION

7.1. Volet Agricole

- **Maintien et aménagement du foncier agricole (eau d'irrigation, voiries, téléphone, électricité) afin de créer des entités de production viables et en constante recherche d'autonomie.**
- Finalisation de la mise à disposition des 32 hectares de terre pour la réalisation du projet porté par « Kè a Kanpech ».
- **Maintien du traitement des dossiers collectifs par les SICA et Groupements de producteurs.**

- Exonération de la taxe foncière au profit des exploitants agricoles sur l'ensemble du territoire.
- **Suppression des taxes sur les engrais, désherbants, semences, aliments de bétail et gasoil etc., destinés à la production agricole.**
- Paiement des aides aux agriculteurs.
- **Prise en compte de la valorisation de tous les co-produits issus de l'agriculture comme partie intégrante de la richesse produite par l'exploitation agricole (ex : bagasse pour l'énergie etc..).**
- Mise en place de mécanismes fiscaux et douaniers pour développer la préférence guadeloupéenne.

7.2. Volet Pêche

- **Suppression immédiate de toutes les taxes perçues sur les matériels, révision du coût des intrants.**
- Révision immédiate du texte concernant les exonérations au titre de l'URSSAF pour les marins pêcheurs embarqués seuls.
- Mise en place d'un plan de formation des professionnels et des jeunes aux différentes activités de la pêche, aux acquisitions des techniques de capture nouvelles, aux utilisations de matériel électronique embarqué, aux techniques de conservation et de vente.
- Traiter les problématiques, conditions de vente en gros et au détail réalisé par les marins pêcheurs, produits d'importation, groupements d'intérêt économique, organisation des producteurs.
- Traiter les problématiques d'aménagement portuaire, points d'avitaillement, zone d'entretien des navires, zone de stockage des matériels.
- Mise en place d'une plate-forme de rencontres et d'échange avec les professionnels de la Caraïbe.

8- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURES

8.1. La maîtrise foncière

- **Fixer à 50 000 ha la surface agricole incompressible sous forme de ZAP (Zone Agricole Protégée) et mise en place d'une commission d'évaluation et de contrôle annuel.**
- Favoriser l'installation des jeunes diplômés sur des exploitations viabilisées (350 dossiers en attente).
- Protection du patrimoine écologique de la Guadeloupe (forêt, mangrove,...)
- Arrêt de toutes spéculations immobilières et de la discrimination privant les Guadeloupéens du droit à l'accession à la propriété dans leur pays.
- **Arrêt d'implantation de nouvelles stations services**
- Arrêt de l'implantation et de l'extension des grandes surfaces
- **Arrêt définitif du projet d'implantation d'un circuit automobile « Vigie Gate » à Anse Bertrand.**
- **Publication de tous les baux passés par les collectivités locales avec des particuliers et/ou des structures privées, à propos de la mise à disposition des terres achetées par ces dites collectivités**

8.2. Un développement équilibré du territoire

- Rééquilibrage des territoires pour harmoniser l'organisation, la complémentarité et la répartition des activités sur l'ensemble du pays.
- Renforcement de pôles secondaires complémentaires aux pôles principaux (Région Pointoise et Basse Terre)
- Redynamisation des bassins de vie par le développement économique d'activités de terroir (exemples : agro-transformation, pêche...)
- Dynamiser et valoriser les îles en s'appuyant sur leur identité culturelle.
- Redynamiser les quartiers et les bourgs susceptibles de développer l'emploi de proximité.

8.3. Les infrastructures

- Dynamiser l'habitat social au travers d'un recensement des besoins égalitaire et concerté (Région – Etat- Mairie).

- Réaliser un recensement des besoins en logements, établissements scolaires, crèches, équipements sportifs, maisons de quartier afin d'y pourvoir par-delà toute prétention politicienne et électoraliste.
- La création d'une pépinière artisanale et agricole qui serait la vitrine de nos produits du terroir
- Le développement urgent de réseaux de transport secondaires : maritime, inter-iles, intercôtiers.
- Mise aux normes parasismiques de tous les établissements et infrastructures publics (écoles, hôpitaux, ponts...)
- Arrêt du projet d'implantation du port en eaux profondes.

9- CULTURE

- Prise en compte dans la programmation des medias de la langue et de la culture guadeloupéenne par la présence de représentants des associations culturelles dans les conseils d'administration.
- Favoriser le développement d'entreprises et associations d'insertion culturelle.
- Réhabilitation des lieux de mémoire populaire par l'adressage (*non a lari*).
- Création d'un institut culturel « Papa Yaya » à Capesterre Belle Eau.

10-ARETE PWOFITASYON

• Rachat par les Collectivités du patrimoine foncier de Kalenda en vue de la création d'une unité hôtelière de luxe et du reclassement des salariés licenciés d'Anchorage et Kalenda.

- Restitution du patrimoine (financier, mobilier et immobilier) des mutuelles liquidées en Guadeloupe.
- **Dessaisissement de l'administrateur provisoire (M.BORGAT) du dossier des mutuelles.**
- Domiciliation des paiements de France Télécom, EDF..., dans les banques installées en Guadeloupe.
- Poursuites pénales pour les infractions relevant d'abus de position dominante, d'entente illicite et de publicité mensongère.
- Poursuite contre les Responsables des massacres de mai 67 à Pointe à Pitre et réparation des préjudices aux victimes et ayant-droits.
- Transparence et baisse des coûts des services et des taux pratiqués par les banques et par les établissements de crédit.
- Priorité et facilité d'accès au marché et aux aides publiques pour les entreprises Guadeloupéennes.
- Arrêt des abominations à l'encontre des travailleurs étrangers.
- Résolution de tous les conflits en cours.